

le menton appuyé sur la main, et qui lui disaient, dans un demi-bâillement: "Tu reviendras nous parler de cela et nous verrons." Mais, par contre, une âme de civilisation jeune, c'est celle de Clovis notre bouillant ancêtre qui, au récit de la passion, hors de lui et sentant son glaive frémir à son côté, s'oubliait à penser tout haut et à dire "Ah! si j'avais été là avec mes Francs", disons en langage d'aujourd'hui "avec mes français!"

Abbé L. H. FILATRAULT.

LETTRE OUVERTE

Ci-dessous, nous reproduisons la lettre de propagande que la direction du cercle de Hull adresse aux citoyens de l'endroit; elle devra intéresser vivement tous ceux qui s'occupent de recrutement, durant le présent concours.

Madame ou Monsieur,

La présente a pour but de porter à votre connaissance que notre grande Société Nationale est actuellement en concours, et les officiers du Cercle Notre-Dame de Hull ont la légitime ambition de profiter de cette occasion pour faire du Cercle Notre-Dame de Hull, No. 64, un des plus nombreux et des plus populaires de l'Alliance Nationale.

Pour cela, nous avons besoin non seulement de tous les membres de notre Cercle, mais de tous nos compatriotes catholiques de langue française. Pour atteindre ce but, nous vous invitons à demander votre admission dans notre Cercle.

Les bénéfices que l'Alliance Nationale accorde à ses membres sont plus nombreux que ceux qui sont offerts par la plupart des sociétés similaires, et les garanties sont plus grandes :

1. En prenant un certificat de dotation avec bénéfices en maladie, vous aurez droit à \$5.00 par semaine en cas de maladie, pendant 20 semaines par année de calendrier ;

2. En cas d'invalidité, vous cessez de payer et vous retirez immédiatement 50% du montant du certificat dont vous êtes porteur ; la balance est payable à vos héritiers lors de votre décès.

3. En cas de décès, vos héritiers auront droit au montant total du certificat ;

4. Si la Providence veut que vous viviez jusqu'à l'âge de 70 ans, vous recevrez aussi même ou économies sous forme de pension. Vous cesserez de payer des contributions et vous recevrez une pension annuelle égale à un dixième du montant de votre certificat ;

5. Au cas où vous vous trouveriez dans l'impossibilité de pouvoir continuer à payer vos contributions après 10 ans de sociétariat, vous avez le privilège de réclamer un certificat acquitté. Voilà un avantage qui vaut la peine d'être pris en considération.

En garantie du paiement de ses bénéfices, l'Alliance Nationale offre au public, à l'heure qu'il est, un capital de \$1,842,917.85, réparti comme suit :

Caisse de Dotation (assurance-vie) au 1er avril 1913	...	\$1,471,124.40
Caisse des Malades, au 1er janvier 1913	...	347,597.69
Caisse Générale, au 1er janvier 1913	...	24,195.76
Total	...	\$1,842,917.85

Elle comptait, au 1er janvier, 24,984 sociétaires.

Parmi toutes les sociétés similaires du Continent Américain, ses succès financiers sont sans précédent. Les Canadiens de langue française devraient être orgueilleux de ce résultat, et faire tout en leur possible pour encourager une telle institution qui fait tant honneur à l'élément auquel nous appartenons.

Rappelons-nous que les Canadiens d'origine française ne conserveront leur influence nationale qu'en imitant l'esprit pratique des nationalités au milieu desquelles ils vivent. Unissons tous nos efforts pour assurer la permanence de notre nationalité. Le travail et la bonne conduite de chaque membre d'une société constituent une base solide et sont deux moyens de succès.

L'union fraternelle, l'amélioration matérielle et morale par l'éducation, le bon exemple, l'encouragement dans le travail et dans le succès, la consolation dans l'adversité et dans la maladie : c'est-à-dire le partage de la coupe bénie de l'amour et de la charité, n'est-ce pas là la quintessence du patriotisme, la plus haute manifestation du civisme national.

L'attachement à nos institutions a des résultats précieux. Notre devoir est d'entourer nos institutions de tout ce qui peut contribuer à leur stabilité, et nous pourrions braver de plus rudes tempêtes que par le passé, si nous savons conserver la perfection de nos institutions. Ayons un ardent amour pour les véritables intérêts de la patrie. Les peuples fiers de leur passé et forts de leur patriotisme sont ceux qui resteront debout. Soyons unis tous ensemble dans une même pensée et dans une même idée.

Si ces quelques réflexions ont pour effet de vous convaincre que vous devriez aider le mouvement que les officiers de notre Cercle viennent d'entreprendre, veuillez vous adresser au Secrétaire-Archiviste, M. Hornisdas Pitre, 25 rue Maisonnette, Hull, ou au Trésorier, M. J. H. Bélanger, 119 rue Principale, Hull, ou à moi-même, et soyez assuré que nous nous ferons un plaisir de vous donner toutes les explications et de vous fournir tous les renseignements que vous seriez désireux d'avoir sur notre Association.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

D. A. RENY,
Président.

Troisième

CONCOURS DE RECRUTEMENT

de l'année 1913

Du 1er juillet au 30 septembre 1913 inclusivement.

ARRETE DU BUREAU EXECUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er juillet et se terminera le 30 septembre 1913.

DROITS D'ENTREE

Art. 1.—Les droits d'entrée durant ce concours sont ceux fixés par les statuts, art. 176. Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades (art. 177) est supprimé.

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF

Art. 2. (1)—\$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

PRIX D'HONNEUR

(2) En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, les prix suivants seront accordés :

(a) A tout proposeur de 5 membres, un pendente de montre (fob), un loquet ou une épingle à cravate, (au choix du proposeur);

(b) A tout proposeur de 10 membres, une paire de boutons de manchettes ou une chaîne de montre en or, (au choix du proposeur);

(c) A tout proposeur de 15 membres, une montre en or aux armes de la Société.

PRIX SPECIAL POUR DAMES

(d) Les Dames qui feront admettre 5 membres pourront, si elles le préfèrent, recevoir comme prix d'honneur, au lieu du prix mentionné au paragraphe (a) une baguette en or aux armes de la Société.

PRIX DE CERCLE

Art. 3.—(a) Un drapeau en soie aux armes de la Société sur lequel le nom du cercle sera inscrit en lettres d'or, à tout cercle qui aura fait admettre 25 membres.

(b) Un collier de Président aux cercles qui auront fait admettre 15 membres.

Art. 4.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faut que les nouveaux membres admis acquittent deux contributions, de la manière et au temps prescrits par les statuts de la Société.

CONDITIONS DIVERSES

Art. 5.—Les fondateurs de cercle ou de bureau de perception, ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté, non plus que les membres agrégés par lettre de sortie.

Art. 6.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours. Les cercles et les bureaux de perception qui bénéficieront de leur aide seront, par le fait, hors concours, ainsi que leurs membres, pour tous les nouveaux membres qu'ils recruteront et feront admettre pendant cette période.

—:o:—

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

B. P. Lussier No 312. Institué le 2 mai 1913. Etabli à Sutton, comté de Brome. Organisé par M. J. N. Lussier et installé par M. Charles Duquette, inspecteur en chef.

Comité de Surveillance: M. Nap. Maynard, Président et M. A. W. Bélaïr et Ant. Davelin. Percepteur, M. J. N. Lussier et Médecin examinateur, Dr Emile K. Lebrun.

ENCYCLOPEE

Les palmiers cocotiers vivent de 600 à 700 ans.

Le courrier du Pape consiste en 1,000 lettres par jour, au moins.

La saison dernière, un jardinier de Sawtell, Cal., a récolté dans son champ un concombre pesant 3½ lbs.